

DEMANDE D'INSCRIPTION

A compléter à l'ordinateur



FORMATION OPÉRATEUR AMIANTE

Prévention des risques liés à l'amiante Sous-section 4 - Opérateur de chantier

Durée : 2 jours • Organisme de formation : BUREAU PREVENTICAS Programme détaillé ci-joint • Lieu : Bobigny (93) • Plusieurs sessions par mois Le coût est pris en charge par le FLES pour les salariés en insertion des établissements adhérents et refacturé à l'employeur pour les autres publics.

SALARIÉ			
NOM	Prénom		Гél
PEC-CAE ☐ CDDI en SIAE ☐	CDDU en Al □	Adulte-Relais □	Service Civique
Date fin de contrat /// Autre	statut 🗖	. Commune de rési	dence
Personne en situation de handicap : pour prendre en compte votre situation			•
Prérequis et positionnement • Fonctions exercées • Projet professionnel • Le salarié sait couramment lire, écri			
☐ Copie pièce d'identité ☐ Certificat médical établi par le me "aucune contre-indication au port des ☐ Questionnaire FSE			
<u>Je m'engage</u> à suivre cette formativite le FLES et mon employeur en ca	•	au pius •	e du salarié
EMPLOYEUR			
Établissement	Interlocute	eur	
Tél	Email		
<u>Je m'engage</u> à libérer le salarié a cette formation et à prévenir au prod'empêchement.	lus vite le FLES	en cas	re et cachet
<u>J'atteste</u> que les informations ci- m'engage à communiquer le justificati			







Pour tout renseignement Tel. 01 34 82 52 37 Demande d'inscription à retourner au FLES par mail fles.contact@gmail.com



Arrêté du 23 février 2012 « PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE Sous-Section 4» PERSONNEL OPÉRATEUR DE CHANTIER — FORMATION PRÉALABLE

DURÉE

La formation dure 2 jours, soit 14 heures

PROGRAMME OPÉRATEUR DE CHANTIER – FORMATION PRÉALABLE

Jour 1: 9h-17h

Matin	
	- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.
3h30	 Exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés. Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante. Alerter en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante.
Après-midi	Application des méthodes de travail et les procédures enérateires
3h30	 Application des méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement. Sont notamment visées : les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle ; les procédures de décontamination du personnel et des équipements ; les procédures d'entrée et de sortie de zone. Protection des travailleurs : dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition. Information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent.



l'inspection du travail.

Jour 2: 9h-17h

Matin	
3h00	 Equipements de protection collective: utilisation selon les consignes établies, détection des dysfonctionnements et alerte du personnel d'encadrement. Application des consignes d'hygiène dans les bases de vie. Utilisation des équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées. Etre capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement.
Après-midi	
2h30	 Durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés. Elimination des déchets amiantés.
21130	- Application des procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.
	- Conduite à tenir dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.
1h30	- Evaluation de fin de formation



EVALUATION

Evaluation théorique de 30 minutes.

- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques.
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante.
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante.
- Les moyens de protection.
- Les destinataires du mode opératoire.

Evaluation pratique d'1 heure.

L'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

- Évaluer les risques liés à l'intervention.
- Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination).
- Gérer l'élimination des déchets amiantés.
- Réagir en cas d'incident/d'accident.
- Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.

A l'issue de la formation et de l'évaluation favorable, une **attestation de compétences** d'opérateur chantier sera délivrée au stagiaire d'une **durée de validité de 3 ans**. Avant l'écoulement des 3 ans, un recyclage des compétences doit être effectué (durée : 1j.).



Public visé: La formation est destinée aux employeurs et travailleurs qui réalisent des travaux susceptibles de provoquer l'émission de fibre d'amiante – décret du 4 mai 2012.

Le personnel opérateur de chantier comprend tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou du mode opératoire - décret du 23 février 2012, art.2 al.7.

Objectif: Appliquer la réglementation et connaître les pratiques de prévention avant toute intervention sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante. Être capable faire appliquer les procédures pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

Prérequis: Maîtrise orale et écrite de la langue française/Aptitude médicale au poste de travail.

Moyens pédagogiques mis en œuvre :

- Salle de cours pouvant accueillir les participants
- Salle de pause
- Vidéoprojecteur
- Combinaison
- Masques *
- Gants
- Scotch
- Support de cours

La partie pratique est réalisée sur notre plateforme pédagogique dédiée

* Tout les équipements cités ne sont pas entrés en contact avec l'amiante

La délivrance de l'attestation de compétence est effectuée à l'issue de la réussite à l'évaluation des connaissances : évaluation théorique et évaluation pratique.

Attention : Un recyclage de l'attestation est à effectuer tous les 3 ans.









Questionnaire FSE

à compléter à l'ordinateur et à transmettre au FLES par mail fles.contact@gmail.com

NOM (en capitales)							
Ville de naissance Code Postal	Pays						
Adresse (n° et nom de rue)							
Code postal :							
Quel est votre plus haut niveau d'études atteint ? ☐ Inférieur à l'école primaire ☐ Primaire, secondaire 1er cycle, CAP, BEP ☐ Niveau baccalauréat ☐ Diplôme supérieur au baccalauréat							
Vivez-vous seul(e) avec des enfants à charge ?	☐ Oui	☐ Non					
Avez-vous une reconnaissance officielle d'un handicap ?	☐ Oui	☐ Non					
<u>Êtes-vous allocataire de minima sociaux (RSA, ASS, AAH) ?</u>	☐ Oui	☐ Non					

Vous participez à une action cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE). Le FSE est un instrument de l'Union Européenne pour promouvoir l'emploi, la formation professionnelle et l'inclusion sociale.

L'Union Européenne et la France se sont engagées à évaluer l'efficacité des actions financées par l'argent européen. Dans ce but, le règlement UE n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17.12.2013 rend obligatoire la collecte de certaines données sur la situation de chacune des personnes qui participent à une action. Les données recueillies par ce questionnaire feront l'objet d'un traitement informatique destiné à connaître l'évolution de votre situation personnelle entre le début et la fin de l'action et à évaluer l'utilisation de l'argent du Fonds Social Européen en France ; certains participants pourront être recontactés dans le cadre d'enquêtes plus approfondies.

Si vous voulez participer à l'action, vous avez l'obligation de fournir les données demandées. Nous vous prions de veiller à l'exactitude, à la précision et à la lisibilité de vos réponses. Nous vous remercions de votre coopération.

Responsable du traitement : Le Responsable du traitement des données collectées par ce questionnaire est la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP), en tant qu'autorité de gestion des programmes opérationnels nationaux du Fonds Social Européen (FSE) de 2014 à 2020. Ministère du travail, DGEFP, Sous-direction Europe et International, 14 Avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP

Destinataires des données : Les destinataires de vos données sont les organismes chargés de la gestion du FSE en France ainsi que les autorités et services nationaux et européens chargés du contrôle de leur bonne utilisation. Au sein de ces organismes et services, les agents ayant accès à vos données sont ceux qui ont besoin d'y avoir accès pour accomplir les missions qui leur sont confiées.

Enregistrement et conservation des données: Les données recueillies vont être enregistrées dans le système d'information "Ma démarche FSE" par le FLES. Le FLES a l'obligation de détruire ce questionnaire papier dès que les données qu'il contient auront été saisies dans le système d'information "Ma démarche FSE". Les données enregistrées dans le système d'information "Ma démarche FSE" seront conservées jusqu'au 31.12.2033 conformément aux obligations de contrôle et de conservation des données imposées par les règlements européens.

Vos droits: Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification concernant vos données. Pour l'exercer, contactez le Délégué à la Protection des Données <u>protectiondesdonneesdgefp@emploi.gouv.fr</u>. Si vous estimez, après avoir contacté le Délégué à la Protection des Données, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).